



**Programme  
de la Présidence belge  
du Conseil de l'UE**



trio.be

PROGRAMME DES 6 MOIS

ÉTABLI PAR LA PRÉSIDENTE BELGE

## TABLE DES MATIÈRES

CADRE STRATÉGIQUE.....	4
PROGRAMME OPÉRATIONNEL.....	11
AFFAIRES GÉNÉRALES .....	11
AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES .....	15
COMPÉTITIVITÉ (MARCHE INTERIEUR, INDUSTRIE ET RECHERCHE).....	21
EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS.....	25
TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE .....	30
ENVIRONNEMENT .....	35
ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET AUDIOVISUEL .....	37
AGRICULTURE ET PÊCHE .....	40
JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES.....	43
RELATIONS EXTÉRIEURES.....	48

## CADRE STRATÉGIQUE

### **Ensemble pour une Europe en action !**

L'Union européenne, notre Union, fait face à de nombreux défis. La crise, d'une ampleur sans précédent depuis cinquante ans, a aggravé le chômage et les inégalités sociales. Le système financier a montré de graves déficiences. Nos finances publiques s'en sont fortement détériorées et doivent être assainies. Notre compétitivité continue de s'éroder. Notre démographie et les pressions sur l'environnement et le climat nous forcent à réorganiser nos économies et nos sociétés. De nouvelles puissances émergent sur la scène mondiale.

Les réponses à ces nombreux défis demandent une Europe plus forte, plus cohérente et plus déterminée, soucieuse de garantir et développer son modèle social et sa prospérité et de réduire les écarts de développement économique entre les régions. Elles demandent aussi une Europe plus accessible et un dialogue plus étroit entre l'Union et le citoyen.

Suite à un processus de près de dix ans, initié par la Déclaration de Laeken, l'Union s'est dotée d'un nouveau texte fondateur et d'une nouvelle légitimité. Le traité de Lisbonne a mis en place de nouvelles institutions. Conçues ensemble, ces institutions doivent permettre un nouvel élan européen.

L'Europe et sa monnaie ont permis de mieux protéger nos économies face aux bouleversements qui transforment le monde. Mais la crise et son impact sur les finances publiques exige désormais le renforcement du Pacte de Stabilité et de croissance et à avancer vers un gouvernement économique. Le Conseil européen doit prendre des décisions stratégiques sur base des propositions concrètes du Groupe de Travail.

La mondialisation bouleverse les rapports de force. Afin de consolider le rôle de l'Europe, la cohérence de sa politique extérieure doit être renforcée, tout en s'assurant qu'elle parle d'une seule voix.

La Présidence belge entend contribuer à relever tous ces défis grâce à une action collective et un dialogue intense avec les institutions et les Etats membres.

\*                      \*

\*

Le redressement économique et la réponse à la crise passeront par la mobilisation de toutes les forces. L'Union européenne doit devenir le vecteur des réformes structurelles, de la création d'emplois, de la stabilité financière et du renforcement de notre compétitivité. Nous devons renouer avec une croissance soutenue, durable et équilibrée sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne. Il faudra par ailleurs veiller à ce qu'elle accélère la transition vers une économie verte et de la connaissance, tout en assurant une forte cohésion sociale.

La Stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance ambitionne une économie intelligente, durable et inclusive. Cela suppose une croissance de l'emploi, une plus grande mobilisation en faveur de l'innovation et de l'éducation, des engagements ambitieux en matière de climat et, enfin, un renforcement de la cohésion sociale. La concrétisation des grands objectifs définis par le Conseil européen sera la toile de fond des **priorités socio-économiques** du programme de la Présidence belge.

Compte tenu de la responsabilité et du rôle du secteur financier, la Présidence belge veillera à mettre en place une nouvelle structure de réglementation et de supervision du secteur financier. Elle consacrera une attention spécifique aux initiatives législatives de la Commission pour renforcer les mécanismes de prévention et de résolution des crises et protéger les épargnants et les entreprises des institutions financières défailtantes.

L'emploi constituera un des thèmes centraux durant la Présidence belge. L'investissement dans le capital humain et la création d'emplois dans un marché du travail modernisé sont essentiels au développement de notre modèle socio-économique. La Présidence belge se concentrera notamment sur la question des *green jobs* et des *white jobs*. Les conséquences des restructurations économiques, la lutte contre les discriminations dans l'emploi ainsi que la promotion de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes méritent également une attention renouvelée.

Suite aux travaux entamés par la Présidence espagnole et après l'avis du Parlement européen, le Conseil adoptera sous Présidence belge les lignes directrices relatives à l'emploi.

La Présidence belge poursuivra le travail lancé par le rapport Monti consacré aux goulets d'étranglement, aux chaînons manquants et aux nouvelles frontières du marché intérieur.

Les entraves à la protection des idées innovantes ainsi que la simplification administrative demeurent un défi que la Présidence belge entend relever. La protection de la propriété intellectuelle et la poursuite des négociations sur le brevet européen seront prioritaires.

Une impulsion sera donnée à une politique industrielle durable avec, pour objectif principal, le développement d'une économie européenne verte et compétitive au niveau mondial. La Présidence belge soutient une approche intégrée, couvrant toutes les facettes de l'innovation et ciblant principalement les besoins des entreprises et des PME en particulier.

La recherche, développement et innovation feront l'objet de discussions approfondies au Conseil européen de décembre 2010. En priorité, il faut définir des lignes directrices en vue de mieux coordonner la politique des Etats membres en la matière. La Présidence belge se concentrera sur la définition d'indicateurs qui mesurent l'objectif crucial de 3% ainsi que les progrès réalisés dans la mise en place d'un Espace européen de la recherche. Une attention particulière sera accordée à la libre circulation de la connaissance à l'intérieur de cet espace européen de la recherche et à la simplification des programmes communautaires.

L'enseignement et la formation jouent un rôle essentiel dans le cheminement vers une économie de la connaissance. Ce rôle ne consiste pas seulement à transmettre la connaissance. La transformation de notre économie exige aussi une adaptation et une mise à jour constante des connaissances acquises, en tenant compte des besoins du marché du travail. Un effort particulier doit donc être opéré en matière de formation professionnelle, d'apprentissage tout au long de la vie et de lutte contre le décrochage scolaire.

Parmi les goulets d'étranglement de la croissance, la Commission a également identifié les déficits en matière d'infrastructures. La réponse à ce défi ne peut venir des seuls Etats membres. L'Union doit également apporter sa contribution, notamment pour les infrastructures transfrontalières. La Présidence belge s'attachera à faire progresser ce dossier, en bonne articulation avec la Commission et la Banque européenne d'investissement. Dans ce contexte, un point important d'attention est mis sur la problématique de la sécurité d'approvisionnement énergétique.

La Présidence veillera à ce que toutes les politiques communes, y compris la politique agricole et la politique de cohésion, appuient la Stratégie Europe 2020. Ces politiques contribuent en effet de manière cruciale à la croissance et l'emploi, ainsi qu'à la cohésion économique, sociale et territoriale.

\* \*  
\*

Notre modèle social doit être renforcé. Un accent particulier doit être ainsi mis sur la nécessaire **cohésion sociale**. Au défi d'une économie performante doit en effet répondre celui tout aussi important du progrès social : c'est là l'esprit même de notre modèle européen. Dans ce contexte, la Présidence belge veillera à développer une politique ambitieuse d'accès à l'emploi.

Dans le cadre de l'Agenda social et des réformes structurelles en cours, la Présidence belge encouragera la convergence sociale vers des standards élevés via des objectifs et indicateurs de suivi. Cette approche devrait couvrir la protection sociale, l'inclusion sociale, les pensions et les soins de santé.

La Présidence belge vise une avancée concrète dans le débat sur les services sociaux d'intérêt général.

L'année 2010 est l'année européenne de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. Dans ce cadre, la Présidence belge lancera une réflexion sur le renforcement de la protection sociale.

La Présidence souhaite des avancées dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

La mise en œuvre par l'Union de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées sera mise à l'agenda du Conseil.

Par ailleurs, la Présidence belge mettra en relief la valeur ajoutée de l'Union européenne pour l'amélioration de la santé publique.

\* \*  
\*

La transformation vers une économie à faible émission de carbone, utilisant le plus efficacement possible les ressources énergétiques et naturelles constitue l'enjeu de la prochaine décennie. Une grande partie des travaux de l'Union

européenne dans les années à venir sera consacrée à l'**environnement** et au **climat**.

La Présidence belge veillera, en collaboration avec la Commission, à faire entendre la voix de l'Union européenne dans les négociations internationales sur le suivi de la Conférence de Copenhague. Le but fixé est d'aboutir à un progrès et à des résultats concrets en vue de la réunion de la Convention-cadre sur le changement climatique prévue à Cancun en novembre 2010. La communauté internationale doit se fixer des objectifs ambitieux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et doit prendre des engagements concrets en faveur des pays en voie de développement. L'Union européenne doit peser de tout son poids dans ces débats et en rester le moteur.

La Présidence belge veillera en outre à faire le lien avec les nouveaux objectifs des politiques européennes de l'énergie et des transports, et ce en vue de promouvoir la transition vers une économie verte. Il faut également envisager l'adaptation de la fiscalité afin d'atteindre ces objectifs. Elle poursuivra les travaux du Conseil pour parvenir à un accord sur une législation européenne qui permettrait aux Etats membres de récupérer auprès des usagers les coûts externes causés par le transport routier.

Les thèmes de la biodiversité et gestion durable des matériaux seront également des thèmes proéminents à l'agenda européen. La Présidence belge préparera la participation de l'Union européenne à la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur la biodiversité qui se déroulera à Nagoya en octobre 2010.

Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de nos instruments législatifs en matière d'environnement.

\* \*  
\*

La mise en place d'une Union ouverte et sûre, au service des citoyens, de leurs libertés fondamentales et de leur protection représente un défi majeur. Il doit se traduire par l'approfondissement et l'achèvement d'un **Espace européen de Liberté, de Sécurité et de Justice**. Le traité de Lisbonne offre de nouvelles possibilités à cet égard. La Présidence belge entend tirer profit de celles-ci pour enclencher une nouvelle dynamique en la matière, en étroite concertation avec la Commission et le Parlement. C'est dans ce contexte que nous mettrons en œuvre le Programme pluriannuel de Stockholm (2010-2014).



L'objectif d'établir une procédure unique d'asile et un statut uniforme de protection internationale d'ici 2012 sera activement poursuivi. La lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, l'immigration illégale et en particulier la traite des êtres humains seront les priorités dans le domaine des affaires intérieures. La migration légale sera également une priorité de la Présidence. La reconnaissance mutuelle des décisions de justice sera l'élément central du programme de la Présidence belge dans le domaine de la justice. Au progrès indéniable apporté par la libre circulation des personnes doit correspondre l'établissement d'un véritable espace européen commun de justice et de sécurité.

Une attention particulière sera accordée à la dimension extérieure de ces questions. Tant les défis de la migration que la lutte contre le crime organisé, la traite des êtres humains, le trafic des drogues et la lutte contre le terrorisme doivent faire partie intégrante de la politique extérieure de l'Union européenne.

\* \*  
\*

Grâce au traité de Lisbonne, l'Union européenne s'est dotée d'institutions solides qui lui permettent de renforcer son **action extérieure**. Le pouvoir d'attraction de l'Union européenne comme organisation régionale la plus importante au monde et comme acteur de paix et de prospérité reste intact.

Afin de doter l'Union d'une diplomatie efficace, la mise en place du Service européen pour l'Action extérieure sera finalisée pour ce deuxième semestre 2010. En ce qui concerne la représentation extérieure de l'Union, la Présidence belge souhaite optimiser le potentiel du nouveau traité, et privilégier l'unicité de représentation.

L'Union est prête à poursuivre son processus d'élargissement. Le rythme d'intégration des nouveaux membres se fera sur base des mérites propres à chaque candidat. Ainsi les négociations avec la Croatie pourraient atteindre leur phase finale et les négociations avec la Turquie progressent. Le Conseil européen a décidé en juin d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Islande. Le Conseil poursuivra au second semestre son examen de la recommandation de la Commission de faire démarrer les négociations avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine. En ligne avec le message délivré à la réunion ministérielle de Sarajevo du 2 juin 2010, la Présidence œuvrera aussi à la concrétisation du rapprochement des Balkans occidentaux, en conformité avec les procédures établies et l'état d'avancement respectif des réformes.

Les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne rencontreront au cours de deux Sommets leurs homologues d'Asie et d'Afrique. Le souhait est de renforcer la coopération et le partenariat avec ces continents et d'affronter ensemble les défis mondiaux.

L'Union continuera à plaider la cause de l'ouverture et à résister à la tentation protectionniste. Dans ce contexte, la Présidence encouragera la poursuite des travaux du cycle de Doha en vue de sa conclusion. L'Union continuera par ailleurs à négocier et conclure des accords commerciaux bilatéraux et régionaux avec ses partenaires-clés.

La protection et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et leur pleine intégration dans l'ensemble des domaines d'action de l'UE demeureront une priorité dans les relations extérieures de l'UE.

Une attention particulière sera accordée à la préparation de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies qui marquera le 10<sup>ème</sup> anniversaire de la déclaration du Millénaire.

\*                      \*

\*

Le potentiel du nouveau traité doit être exploité dans toutes les politiques de l'Union. Afin d'assurer les moyens nécessaires de ces politiques, le budget 2011 devra être finalisé sous la Présidence belge. Celle-ci entamera également, dans une perspective de plus long terme, le débat sur les futures perspectives financières.

Dans la logique des efforts entrepris pour rendre la construction européenne tangible et accessible aux citoyens, la Présidence belge poursuivra les efforts de la Présidence espagnole afin d'adopter l'Initiative citoyenne prévue par le traité de Lisbonne.

Nous croyons en la force de notre modèle et de nos valeurs communes bâties au cours de ces cinq dernières décennies. L'Union européenne a permis de développer notre continent et assure aujourd'hui la prospérité et la paix à plus de 500 millions de citoyens. Toutefois, ce modèle est exigeant. C'est pourquoi l'Union ne peut se reposer sur ses lauriers.

Ensemble pour une Europe en action!

## **PROGRAMME OPÉRATIONNEL**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

#### **Mise en œuvre du traité de Lisbonne**

La Présidence belge poursuivra les travaux entrepris sous les précédentes présidences en vue de mettre en œuvre le traité de Lisbonne. Elle veillera à ce que ces travaux soient conduits de manière à répondre pleinement aux objectifs poursuivis: rendre l'action de l'Union plus efficace, plus cohérente et plus transparente. Construisant sur les acquis de la Présidence espagnole, la Présidence belge veillera, en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés, à ce que les méthodes de travail et le partage des responsabilités soient consolidés et stabilisés en pleine conformité avec le traité de Lisbonne.

#### **Mise en place du Service européen pour l'action extérieure**

La décision et les instruments connexes sur l'organisation et le fonctionnement du Service européen pour l'action extérieure doivent être adoptés. Ainsi, l'Union se dotera d'un outil essentiel pour renforcer la cohérence, la continuité et l'efficacité de l'action extérieure de l'Union européenne. La Présidence belge soutiendra la Haute représentante afin que le Service européen pour l'action extérieure puisse être mis en place de manière effective et être pleinement opérationnel dans les meilleurs délais possibles.

#### **Droit d'initiative citoyenne**

Le droit d'initiative citoyenne constitue une des innovations majeures du traité de Lisbonne. Il permettra aux citoyens européens de s'impliquer davantage dans les affaires européennes et favorisera le renforcement de l'espace public européen. La Présidence belge poursuivra les travaux entrepris sous Présidence espagnole en vue de l'adoption par le Conseil et le Parlement européen du règlement établissant les procédures et les conditions pour la mise en œuvre effective et efficace de ce droit.

#### **Actes délégués et actes d'exécution**

La Présidence belge poursuivra les travaux entrepris en vue de la mise en œuvre des dispositions relatives aux actes délégués et actes d'exécution.

Le traité de Lisbonne prévoit que les règles fixant les modalités de contrôle par les Etats membres de l'exercice des compétences d'exécution de la Commission doivent faire l'objet d'un règlement. La Présidence belge poursuivra les travaux initiés sous Présidence espagnole en vue de l'adoption de ce règlement par le Conseil et le Parlement européen.

### **Clause de solidarité**

L'Union européenne et ses Etats membres agissent, aux termes du traité de Lisbonne, conjointement et dans un esprit de solidarité si un Etat membre fait l'objet d'une attaque terroriste ou est victime d'une catastrophe naturelle ou d'origine humaine. Les modalités de mise en œuvre de cette clause de solidarité doivent être établies par une décision. Si la proposition conjointe de la Haute représentante et de la Commission devait être présentée au cours du deuxième semestre 2010, la Présidence belge entamera les travaux de telle sorte que cette clause puisse être opérationnelle au plus vite.

### **Gouvernance économique et Europe 2020**

En fonction des décisions prises par le Conseil européen, sur base des propositions du groupe de travail présidé par le Président du Conseil européen, la Présidence belge assurera la mise en œuvre des mesures visant à renforcer le pacte de stabilité et de croissance et à améliorer la gouvernance économique.

La Présidence belge consacrera l'attention nécessaire au lancement effectif de la Stratégie européenne pour l'emploi et la croissance dans chaque formation concernée du Conseil en tenant compte de la gouvernance multi-niveaux. Dans la Stratégie Europe 2020 en particulier, la Présidence belge veillera à associer les principales parties prenantes, y compris au niveau régional et local, dans la mise en œuvre de la stratégie afin d'obtenir de meilleurs résultats.

Fin 2010, les programmes nationaux de réforme et des programmes de stabilité et de convergence seront présentés concomitamment à la Commission. De plus, les Etats membres devront tenir compte de leurs objectifs nationaux et des goulets d'étranglements identifiés sur la base d'un dialogue avec la Commission.

Conformément à la décision du Conseil européen de mars 2010, le Conseil d'octobre portera l'attention sur la recherche et le développement et examinera en particulier les moyens permettant de renforcer le potentiel d'innovation et la capacité concurrentielle de l'Europe à la lumière des défis auxquels elle est

confrontée. La Présidence belge veillera à ce que le débat soit préparé et suivi par toutes les formations concernées du Conseil.

### **Cohésion économique, sociale et territoriale**

La Présidence belge entend poursuivre le débat sur l'avenir de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale initié par la Commission européenne depuis 2007. Dans cette optique, elle s'inscrira dans la continuité des travaux menés par les précédentes Présidences et s'appuiera sur les différents exercices d'évaluation et sur les travaux exploratoires établis par la Commission. Le 5<sup>ème</sup> rapport sur la cohésion qui sera adopté par la Commission d'ici le mois de novembre 2010, sera au cœur des réflexions de la réunion informelle des ministres en charge de la politique de cohésion sous Présidence belge.

Dans le contexte de la Stratégie Europe 2020, la Présidence belge approfondira le rôle de la politique de cohésion et des fonds structurels, en tant qu'instrument à long terme visant à atteindre les objectifs prioritaires pour une croissance intelligente, durable et inclusive au niveau des Etats membres et des régions. Elle mettra également l'accent sur la problématique de la reconversion industrielle. Le rôle dynamique des villes et leur développement économique et social durable doit être mieux mis en exergue. Enfin, la Présidence belge focalisera son attention sur les futurs objectifs de la politique de cohésion, son ciblage géographique et thématique, et l'articulation entre cohésion et compétitivité régionale.

La Présidence belge assurera le suivi de la Présidence espagnole en ce qui concerne le partenariat UE, Etats membres, autorités locales et régionales et plus particulièrement via la « gouvernance multi-niveaux ».

### **Cadre financier**

La Présidence belge abordera une série de questions budgétaires telles que la révision de l'accord entre le Parlement et le Conseil sur les questions de gestion des budgets respectifs, les effets des modifications des règles de majorité consécutives à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ou encore l'approbation des nouvelles règles relatives au cadre financier.

En ce qui concerne le cadre financier 2007-2013, la Présidence belge donnera au Conseil la suite idoine à l'évaluation du cadre financier multi-annuel présentée par la Commission. Les conclusions devraient en être intégrées dans le budget pour 2011.

La Présidence belge accordera le suivi approprié à l'évaluation globale du budget pour l'avenir, pour lequel une communication de la Commission est attendue pour le troisième trimestre 2010.

## **Elargissement**

Le processus d'élargissement demeure un puissant incitant dans la mise en œuvre de réformes politiques et économiques par les pays aspirant à adhérer à l'Union. Conformément au consensus renouvelé sur l'élargissement de décembre 2006, la Présidence belge poursuivra les négociations en cours en fonction des progrès et mérites propres de chacun des candidats.

Les négociations d'adhésion avec la Croatie sont entrées dans leur phase finale. La Présidence belge accompagnera et soutiendra les efforts croates afin de clôturer ses négociations d'adhésion aussitôt que les conditions auront été remplies. La Présidence belge entend encourager la Turquie à poursuivre les réformes à entreprendre afin de satisfaire pleinement aux critères de Copenhague, ainsi que pour ouvrir les négociations sur des chapitres de l'acquis communautaire. Ces réformes doivent contribuer au maintien du rythme des négociations d'adhésion entamées en octobre 2005.

La Présidence belge s'investira dans la mise en œuvre de la décision formelle du Conseil européen du 17 juin 2010 d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'Islande et s'attachera à promouvoir la formation d'un consensus au sein du Conseil sur l'examen de la recommandation de la Commission d'entamer des négociations d'adhésion avec l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

La Présidence belge aura à cœur de soutenir la progression respective des autres pays des Balkans occidentaux dans leur marche vers la stabilisation de la région et vers leur rapprochement à l'UE sur la voie tracée par les Sommets de Zagreb et Thessalonique. Pour ce faire, elle les encourage à renforcer leur coopération régionale et à utiliser l'ensemble des instruments disponibles dans le cadre notamment du Processus de stabilisation et d'association.

## AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Au cours des derniers mois, d'importantes initiatives ont déjà été prises au niveau européen en vue d'atténuer les effets de la crise économique et financière qui frappe nos économies, de restaurer la confiance des investisseurs et des citoyens et de tracer la voie vers une croissance intelligente, durable et inclusive.

Cependant des mesures complémentaires doivent être prises de manière à garantir la stabilité financière et à relever des défis majeurs, tels que ceux liés au vieillissement de la population, à la perte de compétitivité de certaines de nos économies, à l'assainissement des finances publiques et au financement des efforts visant à lutter contre le changement climatique. La Présidence assurera le suivi nécessaire des travaux du groupe de travail établis par le Conseil européen de mars 2010 examinant les mesures nécessaires pour assurer une meilleure coordination économique et une plus grande rigueur en termes de discipline budgétaire.

### Réformes du secteur financier

Sous la Présidence belge, le Conseil visera à consolider l'intégration financière, à mettre en place une nouvelle architecture de supervision du secteur financier, à renforcer la stabilité du système financier et à augmenter la protection des consommateurs et des investisseurs. La Présidence belge élaborera un plan d'action pluriannuel, en concertation avec la Commission et le Parlement européen, déterminant l'ensemble des réformes des services financiers à entreprendre au sein de l'Union européenne, en tenant compte notamment des projets et avancées en cours au sein du G20.

La mise en place de la nouvelle structure de surveillance au niveau de l'Union européenne pour la fin de l'année, conformément aux conclusions du comité « Larosière », sera d'une importance essentielle. Au niveau macro-prudentiel, le Comité européen du risque systémique devra détecter et identifier les risques systémiques pour la stabilité financière. Au niveau micro-prudentiel, les autorités européennes de surveillance, constituant avec les autorités nationales de surveillance le Système européen de surveillance financière, devront contribuer à la mise au point d'un *single rule book* et encourager la convergence des pratiques de surveillance. Tout en garantissant une meilleure application du droit communautaire, un meilleur encadrement des risques systémiques transfrontaliers et une plus grande rapidité de réaction en cas de situations de

crise. Sur la base des discussions en concertation avec le Parlement et de la Commission, la Présidence s'assurera que ces nouvelles institutions soient pleinement opérationnelles d'ici le début de l'année 2011.

Les outils de prévention et de résolution de crise devront être renforcés, concernant notamment les institutions systémiques et les problèmes transfrontaliers.

Compte tenu de la responsabilité du secteur financier dans la crise, le Conseil recherchera des contributions appropriées du secteur financier afin d'alimenter des mécanismes de prévention et de gestion des crises et de protéger les épargnants des institutions financières défailiantes.

Afin d'améliorer la résilience et la stabilité des institutions financières en cas de crise, il est essentiel de fixer des exigences en matière de capitaux et de liquidités à des niveaux plus adéquats, conformément aux directives qui devraient découler des travaux entrepris au niveau international, en particulier le Comité de Bâle et le Conseil de stabilité financière. La Présidence belge sera attentive à la cohérence et à l'effet cumulatif de ces différentes réformes.

Sur la base des propositions de la Commission, le Conseil examinera les initiatives législatives relatives à:

- la promotion de la sécurité des marchés dérivés, en renforçant la transparence et en diminuant le risque de contrepartie, notamment via la compensation par contrepartie centrale pour les produits dérivés normalisés ;
- la vente à découvert et les *Credit default swaps* ;
- la poursuite de la réforme de la législation européenne sur les régimes de garantie des dépôts et la protection des investisseurs afin de renforcer la protection des consommateurs en appliquant la décision du Conseil d'augmenter le niveau de garantie des dépôts à 100.000 euros et d'assurer une plus grande efficacité de la directive sur les garanties de dépôts ;
- l'approfondissement du marché intérieur par des initiatives telles que la révision de la directive sur les conglomérats financiers ou la fixation d'une date de fin de migration vers la zone de paiement européenne unique (SEPA).

La révision de la directive *market abuse* sera également à l'agenda du Conseil. En outre, la Présidence belge veillera à assurer la poursuite des négociations concernant la directive sur les gestionnaires de fonds d'investissements



alternatifs (directive AIFM) visant à réguler les *hedge funds* et les firmes de *private equity* conformément aux engagements pris au G20.

Sur la base de la proposition de la Commission européenne, le Conseil confiera la surveillance des agences de notations aux *European Securities Markets Authority*.

## **Politique budgétaire**

### *Pacte de stabilité et de croissance*

En raison de la situation globale actuelle, la priorité à court terme sera de retrouver la crédibilité dans le cadre du volet curatif du pacte de stabilité et de croissance. De nombreux Etats membres étant à présent soumis à des procédures de déficit excessif, il est important que les échéances approuvées pour la réalisation des adaptations soient strictement respectées. Le Conseil sous Présidence belge veillera dès lors à accélérer, lorsque cela est approprié, les plans visant à une consolidation budgétaire et les réformes structurelles et ce, afin de garantir la soutenabilité des finances publiques ainsi qu'une croissance durable et renforcée au sein de l'Union.

Une attention particulière sera accordée au suivi de la mise en place du mécanisme européen de stabilisation financière.

Sous la Présidence belge, le Conseil traitera de la mise en œuvre des propositions du groupe de travail créé en mars 2010 telles qu'endossées par le Conseil européen. Ces mesures ont pour objectif de renforcer la gouvernance économique de l'Union européenne et de fournir un cadre solide à la gestion et la résolution de crise, respectant le principe de la responsabilité budgétaire de chaque Etat membre.

Le renforcement de la gouvernance d'Eurostat dans le contrôle et l'audit de la qualité des chiffres des finances publiques dans le cadre des programmes de stabilité sera poursuivi afin d'assurer la crédibilité et la qualité des finances publiques.

## **Zone euro**

Le Conseil devra formellement approuver la décision permettant à l'Estonie d'adopter l'euro comme monnaie au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Croissance et compétitivité

Le Conseil veillera à restaurer la confiance et à augmenter la croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union européenne afin de relever les défis futurs. Cela nécessitera des réformes structurelles et des mesures politiques fortes s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Europe 2020. La réalisation de ce potentiel de croissance demande de s'attaquer en parallèle aux goulets d'étranglement, aux chaînons manquants et nouvelles frontières du marché intérieur.

La crise a mis en lumière les déséquilibres et les évolutions de la compétitivité existant entre les Etats membres. L'UE doit y répondre de façon urgente en rectifiant les pertes de compétitivité mises en évidence par les déficits de balance de paiements et de la balance des opérations courantes. Ces problèmes revêtent une importance significative pour les pays de l'Eurogroupe qui ont bénéficié jusqu'à présent de leur adhésion à l'Union économique et monétaire mais qui sont confrontés actuellement à des exigences et des contraintes d'adaptation majeures.

## Financement innovant

Durant la Présidence belge, le Conseil étudiera les différentes propositions de financement innovantes dans la foulée de l'agenda international et sur base du travail préparatoire effectué par la Commission européenne. Il examinera également leurs interactions avec d'autres initiatives internationales, européennes ou nationales en tenant compte de la nécessité de maintenir un *level playing field* entre les acteurs économiques. La Présidence belge poursuivra les travaux relatifs à une *global transaction tax*.

## Fiscalité

En matière de fiscalité directe, les discussions sur les modalités d'extension et d'amélioration des prélèvements sur les revenus de l'épargne au sein de l'Union européenne et à l'égard des pays tiers se poursuivront.

En outre, le Conseil sous Présidence belge tentera de dégager un accord avec les pays tiers sur la coopération et l'échange de renseignements en matière de fiscalité directe et sur l'approbation dans une large mesure des principes de bonne gouvernance en matière fiscale.

Les trois Présidences se sont engagées à prolonger leur soutien aux travaux du groupe du « Code de conduite » dans le domaine de la fiscalité des entreprises portant sur le démantèlement des mesures fiscales dommageables et les questions reprises dans son programme de travail, notamment la lutte contre les abus, les relations avec les pays tiers, la transparence et l'échange de renseignements en matière de prix de transfert et les pratiques administratives.

Le Conseil accompagnera l'initiative en matière de politique fiscale placée sous le signe de la priorité au citoyen. Dans le cadre de la relance du marché unique, l'objectif sera de déterminer des domaines d'intérêt du citoyen dans lesquels mettre en place des initiatives non contraignantes.

En matière de fiscalité indirecte, la modernisation des règles appliquées au système général de TVA et à la lutte contre la fraude fiscale sera encouragée.

En ce qui concerne le système de TVA, il sera question de poursuivre les travaux liés au traitement des assurances et des services financiers ainsi qu'à la refonte du règlement d'exécution de la directive relative au système commun.

Le traitement des services postaux au niveau de la TVA sera discuté également.

Les travaux sur le cadre spécial des agences de voyage, sur la proposition du traitement TVA des bons de valeur et sur le taux de TVA minimum uniformisé applicable à partir de 2010 seront également encouragés.

Le Conseil examinera le mécanisme de *reverse charge* en vue de prévenir la fraude concernant les droits sur certains biens, soit par le biais de dérogations individuelles à accorder à certains États membres soit par l'extension du mécanisme afin d'inclure les biens immatériels comme le gaz et l'électricité.

Un glissement de la fiscalité du travail vers des assiettes liées à des comportements nuisibles à l'environnement devra être encouragé tout en veillant à ne pas augmenter la pression fiscale globale. Un échange de bonnes pratiques pourrait aider à cet égard. Ce processus devra intégrer les aspects bénéfiques potentiels d'une fiscalité environnementale ainsi que la nécessité de réduire significativement la pression fiscale sur le travail dans certaines de nos économies. Dès que la Commission déposera une proposition de directive relative à la fiscalité de l'énergie, une attention particulière lui sera accordée.

## Rôle extérieur de l'Union européenne

Au niveau mondial, l'Union européenne devra peser davantage sur les décisions politiques par un renforcement du rôle international de l'UE dans les différents fora. C'est particulièrement le cas pour le G20 Finances où la Présidence assurera la coordination d'une position européenne en vue de renforcer la légitimité des conclusions et leur approbation par tous les États membres. La Présidence belge veillera également à garantir le suivi et la mise en œuvre des accords conclus.

Les réformes des institutions financières internationales (IFIS), y compris le rôle du Comité financier et monétaire international (CFMI), le mandat du Fonds monétaire international (FMI) et de leurs ressources devront être adaptés afin de mieux répondre aux défis du système financier mondial et améliorer et étendre l'efficacité de la surveillance.

Outre le financement *fast-start* pour lequel un rapport est attendu à l'UNFCCC à Cancun à la fin de 2010, le Conseil devra apporter sa contribution aux problèmes de financement à plus long terme, aux sources et, aux modalités de financement (*principles for global contributions, level of public and private financing, market-based instruments, innovative financing*) ainsi qu'à la gouvernance de la future architecture financière internationale.

Sur la base d'une proposition législative de la Commission relative aux mandats externes de la Banque européenne d'Investissement (BEI), la révision à mi-parcours des mandats pour la période 2007-2013 sera poursuivie afin d'arriver à une décision entre le Conseil et le Parlement. En outre, l'examen des options à plus long terme demandera la mise en place d'une procédure afin d'en poursuivre leur examen.

## Budget de l'Union

La présidence belge va conduire la première procédure d'élaboration du budget (2011) selon les règles du traité de Lisbonne, qui confère au Parlement européen et au Conseil les mêmes pouvoirs d'autorité budgétaire. La Présidence veillera au déroulement serein de cette procédure.

La Présidence devra également traiter de la révision de l'accord entre le Parlement et le Conseil sur les questions de gestion des budgets respectifs, les effets des modifications des règles de majorité consécutives à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne ou encore l'approbation des nouvelles règles sur les perspectives financières.

## COMPÉTITIVITÉ (MARCHE INTERIEUR, INDUSTRIE ET RECHERCHE)

### Marché intérieur

Il faut d'abord renforcer le marché intérieur. Le rapport Monti contient des recommandations relatives aux goulets d'étranglement, les chaînons manquants et les nouvelles frontières du marché intérieur. Sur la base de ce rapport et de la communication de la Commission y afférant, la Présidence belge relancera le débat sur le renforcement et l'achèvement du marché intérieur dans toutes ses dimensions ainsi que la mise en œuvre et le respect de ses règles. Il s'agira de préparer ainsi le terrain pour le Livre blanc de la Commission.

La création d'un véritable marché *online* et la réalisation d'un « marché intérieur digital » sont à cet égard prioritaires. La Commission devrait présenter des propositions pour assurer un meilleur fonctionnement du marché online en faveur des consommateurs, des citoyens et des PME. Le marché intérieur ne peut se développer sans règles de concurrence efficaces, une protection efficace de la propriété intellectuelle et le respect du droit des consommateurs. La Présidence belge soutiendra les initiatives pour relancer le débat sur l'efficacité et l'avenir du marché intérieur.

La communication de la Commission concernant les instruments axés sur réglementation intelligente (*Smart Regulation*) sera débattue au Conseil sous Présidence belge.

Sous la Présidence belge, le Conseil examinera le cas échéant l'initiative de la Commission concernant les services d'intérêt général.

Sur la base de l'évaluation de la Commission, la Présidence fera le bilan sur la transposition et la mise en œuvre de la directive services.

A la suite des travaux menés sous Présidence espagnole, la Présidence belge espère adopter un accord final sur la directive retards de paiement.

### *Propriété intellectuelle*

La protection adéquate de la propriété intellectuelle a été identifiée dans la Stratégie Europe 2020 comme un des plus importants freins au bon fonctionnement du marché intérieur. L'innovation et une protection appropriée des idées innovantes forment un ensemble au niveau européen. Sous Présidence belge, le Conseil poursuivra ses travaux dans la résolution des questions qui

demeurent ouvertes tant pour le brevet UE que pour le système unifié de règlement de litiges.

En matière de droit d'auteur, l'initiative législative de la Commission sur les œuvres orphelines fera l'objet sous Présidence belge d'un premier débat d'orientation au Conseil. Compte tenu de l'évolution digitale des bibliothèques telles que Europeana et des initiatives privées, le Conseil se penchera sur l'opportunité d'une législation européenne en la matière.

Parmi les nombreuses initiatives en cours sur le respect des droits en propriété intellectuelle tant au niveau européen qu'international, la Présidence belge privilégiera les négociations sur l'Accord international de *counterfeiting* (ACTA) en vue de leur aboutissement avant la fin 2010.

### *Jeux de hasard*

En fonction des travaux de réflexion de la Commission sur les jeux de hasard, le Conseil poursuivra les discussions afin de trouver une solution commune au sujet des problèmes transfrontaliers liés à l'évolution des jeux en ligne.

### **Industrie, recherche et innovation**

La Présidence belge donnera une impulsion au lancement de l'initiative phare « une politique industrielle à l'ère de la globalisation » de la Stratégie Europe 2020 en veillant à articuler l'approche horizontale et les dimensions sectorielles. Cette nouvelle stratégie industrielle veillera en particulier à développer une réflexion proactive concernant la transition de l'économie européenne vers une économie verte compétitive au niveau mondial, et une réponse aux défis et opportunités que celle-ci pose à l'industrie européenne.

Dans les politiques liées à la compétitivité et au marché intérieur, un accent spécifique sera mis sur une prise en compte de la dimension PME. Dans ce cadre, la mise en œuvre du *Small Business Act* sera réexaminée. L'internationalisation des PME et l'accès aux marchés extérieurs, la simplification administrative, l'accès au financement et à la formation seront les thématiques mises en exergue.

Sous Présidence belge, le Conseil visera l'adoption du règlement révisé relatif aux aides d'Etat à l'industrie houillère.

La recherche, le développement et l'innovation seront mis en avant en tant que priorités au cours du second semestre 2010 dans le cadre de la Stratégie Europe

2020 par le biais de l'initiative phare « Innovation Union ». Conformément aux conclusions adoptées par le Conseil européen de mars 2010, le Conseil devra fournir une contribution sur ce sujet en vue du Conseil européen de décembre. La Présidence belge veillera en particulier à la formulation de lignes directrices, à la définition d'objectifs politiques et à l'élaboration d'indicateurs permettant de mesurer la réalisation d'un Espace européen de la recherche (ERA).

Sur la base de la communication de la Commission concernant le plan pour la recherche et l'innovation, la Présidence belge privilégiera une approche intégrée, couvrant les multiples facettes de l'innovation – technologiques, non-technologiques et sociales – promouvant sa diffusion dans l'ensemble du tissu économique et répondant aux défis actuels, aux besoins des entreprises, en particulier les PME. Dans le contexte du triangle de la connaissance, le rôle des *clusters* et les relations entre les centres de recherche, la formation, et les entreprises seront examinés.

En vue de l'élaboration du 8<sup>ème</sup> programme cadre, le Conseil entamera sous Présidence belge un travail relatif à la simplification des procédures administratives et au contrôle financier du 7<sup>ème</sup> Programme cadre pour la Recherche et le Développement.

Durant la présidence belge, une attention particulière sera accordée à la réalisation de trois initiatives en matière de libre circulation de la connaissance au sein de l'Espace européen de la Recherche, à savoir :

- définir les conditions-cadre pour l'initiative « programmation conjointe » avec comme priorité les défis de la société ;
- poursuivre l'exécution du partenariat européen pour les chercheurs ; afin notamment d'accroître la mobilité et améliorer leur statut ;
- promouvoir une meilleure intégration des universités et instituts de recherche au sein du triangle de la connaissance.

Sous Présidence belge, le Conseil se penchera sur le rôle des régions dans le développement, la mise en œuvre et le suivi de la recherche et de la politique scientifique européenne.

Par le biais d'initiatives stratégiques en matière de bio-économie, du plan de développement des technologies à faible intensité de carbone (Plan SET) et de recherche marine et maritime, le Conseil examinera sous la Présidence belge, la contribution de la R&D à une société durable.

Le Conseil poursuivra la discussion sur le projet ITER et entamera l'examen de la prolongation du 7<sup>ème</sup> programme-cadre Euratom (fin prévue en 2011) pour qu'il coïncide avec le 7<sup>ème</sup> programme-cadre pour la recherche qui s'achève en 2013.

Dans le domaine de l'espace, la Présidence sera attentive à progresser dans la définition d'une vision européenne en matière d'exploration spatiale et à permettre au plus vite l'exploitation durable des programmes phares de l'Union en matière spatiale. Enfin, la mise en œuvre de la compétence dans le domaine de l'espace octroyée à l'UE par le traité de Lisbonne fera l'objet de toute l'attention de la Présidence belge, qui veillera notamment à y associer l'expertise et les infrastructures existantes en Europe en matière spatiale, en particulier celles de l'Agence spatiale européenne.

### **Droits des consommateurs**

En ce qui concerne la directive relative aux droits des consommateurs, le Conseil poursuivra, les travaux sur l'harmonisation des droits des consommateurs tout en veillant à maintenir une protection élevée de ces droits.

En outre la Présidence belge souhaite entamer un large débat sur l'urgence de la poursuite de l'harmonisation du contrôle effectif de l'acquis du droit des consommateurs ainsi que sur le respect effectif des droits économiques du consommateur au sein du marché intérieur. La Présidence belge, en collaboration avec la Commission européenne, formulera des propositions afin d'améliorer la collaboration concrète entre les différentes autorités nationales de contrôle.

### **Tourisme**

Partant de la proposition de la Commission sur le sujet, la Présidence belge s'efforcera de contribuer à la mise en œuvre d'une action coordonnée en faveur du secteur du tourisme. La transversalité de ce secteur touche à la formation, l'emploi, les affaires sociales, la qualité de vie, la protection des consommateurs, l'économie et la fiscalité, la transport et la mobilité et l'environnement.



## EMPLOI, POLITIQUE SOCIALE, SANTÉ ET CONSOMMATEURS

### Emploi

La Présidence belge sera la première Présidence à mettre en œuvre la stratégie européenne pour l'emploi renouvelée à la lumière des objectifs définis dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 pour l'emploi et la croissance. Elle veillera à ce que cette Stratégie soit ambitieuse, et que, dans toutes les réformes structurelles et les débats sur la compétitivité, les implications pour les politiques de l'emploi soient prises en compte. Une coopération étroite sera assurée avec le Parlement européen et les autres institutions de l'UE. Les parlements nationaux, les régions et les autres parties prenantes seront associées à la mise en œuvre de la stratégie. La Présidence veillera à l'implication des partenaires sociaux. A la suite des travaux menés sous Présidence espagnole, le Conseil adoptera au cours de la Présidence belge une décision sur les lignes directrices de l'emploi.

Conformément aux conclusions adoptées au Conseil européen de mars 2010, la Présidence veillera à ce qu'à court terme le retrait des mesures de soutien exceptionnelles adoptées pour faire face à la crise se fasse de manière prudente en tenant compte de la stabilité macroéconomique, des finances publiques et de la situation sur les marchés de l'emploi.

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et son initiative phare « Emplois et compétences », le Conseil sous Présidence belge abordera quatre domaines d'action prioritaire sur la base des priorités et des travaux de la Commission européenne, du Parlement et du Comité de l'emploi:

- Dans le contexte de la transition vers une économie à faibles émissions de CO<sup>2</sup>, le Conseil adoptera des conclusions sous Présidence belge pour stimuler les *green jobs* ainsi que le *greening of all jobs* en fixant des objectifs et des politiques pour les atteindre, notamment en matière de nouvelles qualifications (*green skills*) et formation, d'aménagement des modes de production et des lieux de travail.
- Face aux mutations démographiques, la Présidence belge souhaite promouvoir un pacte *work and ageing society* en adoptant des conclusions sur de nouveaux modes de gestion de la carrière et en identifiant les niches d'emplois créées par le vieillissement démographique (*white jobs*).
- Agir pour l'intégration et la mobilisation de tous les talents disponibles sur le marché de l'emploi ainsi que contre toutes les formes de discrimination dans l'emploi (en matière de genre, de diversité et des groupes cibles) afin

- d'assurer des marchés du travail inclusifs en vue d'une plus grande cohésion sociale.
- Développer la flexicurité à travers le concept de *making transition pay*, en assurant que la transition des travailleurs sur le marché de l'emploi leur soit profitable ainsi qu'à toute l'économie, et ce, par le développement des transitions de qualité et par la lutte contre la segmentation dans l'emploi tout en créant davantage de sécurité de l'emploi.

Dans ce contexte, la Présidence belge souligne l'importance de l'activation des chômeurs, l'amélioration des compétences et la formation continue afin de répondre aux besoins du marché du travail. La Présidence souligne également le rôle des services publics d'emploi.

Un autre point d'attention concerne l'intégration des chômeurs les plus éloignés du marché du travail.

La communication par la Commission relative au chômage des jeunes fera l'objet d'un débat d'orientation au Conseil qui examinera les mesures pour accroître l'emploi, l'apprentissage et la formation des jeunes.

Sur base des travaux de la Commission, la Présidence belge stimulera également une réflexion au Conseil afin d'assurer que les mutations économiques et les restructurations d'entreprises se déroulent de manière socialement responsable.

Enfin, la Présidence belge veillera à ce que l'Union européenne mette en œuvre l'Agenda pour le travail décent ainsi que le Pacte mondial pour l'emploi en concertation avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et veillera à défendre des normes sociales dans ses relations extérieures.

## **Droit du travail**

Sous la Présidence belge, le Conseil veillera à poursuivre les travaux sous Présidence belge sur la proposition de directive concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.

De même, le Conseil procédera à un premier débat d'orientation sur la directive temps de travail en fonction du résultat des consultations avec les partenaires sociaux.

Parmi les autres initiatives législatives en matière de droit du travail, le Conseil se penchera sur :

- la proposition de révision de la directive sur le risque d'exposition des travailleurs aux ondes électromagnétiques pour laquelle la Présidence belge souhaite aboutir à un accord politique au Conseil ;
- la proposition de directive sur l'application du droit du travail aux gens de mer.

## **Politique sociale**

Le Conseil veillera, dans le cadre des travaux menés par le comité de protection sociale, à ce que le monitoring de la crise en termes d'impact social soit poursuivi et débattu entre les ministres des Affaires sociales et plus particulièrement le rôle des stabilisateurs économiques automatiques.

En concertation avec la Commission européenne, la Présidence belge va poursuivre ses efforts pour renforcer l'efficacité de la méthode ouverte de coordination dans les domaines de la santé, de la pension et de l'inclusion sociale. Les débats sur l'initiative phare en vue de réduire la pauvreté devront contribuer à la prise en compte d'initiatives dans le domaine de la protection sociale et de l'inclusion active allant au-delà de la lutte contre la pauvreté.

Nourrie par les travaux préparatoires au Conseil ainsi que par le Livre vert de la Commission, le Conseil adoptera des conclusions relatives à la pérennité, l'adéquation, et la portabilité des pensions dans un contexte de vieillissement. La soutenabilité du financement à long terme des pensions doit également être inscrite à l'ordre du jour.

Des conclusions du Conseil sur les services sociaux d'intérêt général seront alimentées par les travaux du comité de protection sociale, du 3<sup>ème</sup> Forum des services d'intérêt général ainsi que par le 2<sup>ème</sup> rapport biennuel de la Commission.

La Présidence belge procédera à la clôture de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, en veillant à en tirer les enseignements pour l'avenir. Il sera proposé au Conseil d'adopter des conclusions relatives à la pauvreté des enfants, à l'accès à des soins de qualité pour tous, aux sans-abris et à la prévention de la pauvreté.

La Présidence belge organisera une Conférence sur le handicap qui portera sur la coordination et la mise en place des outils prévus par la convention des Nations Unies sur le sujet.

## Egalité

Le Conseil sous Présidence belge adoptera des conclusions sur la base de la communication de la Commission relative à la nouvelle stratégie sur l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2015). Par ailleurs, le Conseil adoptera des conclusions concernant l'égalité salariale entre les hommes et les femmes dans le cadre du suivi du Plan d'action de Pékin (Conférence NU 1995).

La Présidence belge poursuivra les travaux de la Présidence espagnole relatifs à la directive concernant de la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle.

Enfin, la lutte contre les violences faites aux femmes recevra toute l'attention de la Présidence.

## Politique de santé: solidarité et innovation

Sous Présidence belge, le Conseil procèdera à une discussion politique sur la façon dont les Etats membres et la Commission gèrent ensemble les risques de santé publique, notamment suite à l'évaluation de la grippe pandémique.

Sur base d'une communication de la Commission, le Conseil adoptera des conclusions au sujet de la médecine nucléaire et des radio-isotopes.

Le Conseil poursuivra sous Présidence belge les négociations concernant le projet de directive relative aux soins de santé transfrontaliers.

Une attention particulière sera accordée à la question des professionnels du secteur de la santé, aux déterminants sociaux de la santé, à la lutte contre le cancer et aux maladies chroniques ainsi qu'à la solidarité et à l'innovation dans le secteur des médicaments..

Le Conseil poursuivra les travaux sur les initiatives législatives constituant le paquet pharmaceutique. Une attention particulière sera accordée aux propositions visant à lutter contre les médicaments contrefaits ainsi qu'à la pharmacovigilance.

Au niveau international, la Présidence belge veillera à la préparation et à la coordination européenne de la Conférence des Parties sur la Convention cadre de la lutte contre le tabagisme.

## **Denrées alimentaires**

Sous la Présidence belge, le Conseil poursuivra ses travaux au sujet de la proposition de règlement sur l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires.

La Présidence collaborera étroitement avec les autres institutions afin d'aboutir à un accord sur la proposition de règlement concernant les nouveaux aliments et leur mise sur le marché.

## TRANSPORTS, TÉLÉCOMMUNICATIONS ET ÉNERGIE

### Avenir durable des transports

Sous la Présidence belge, le Conseil entamera un débat d'orientation sur le nouveau Livre blanc sur le transport durable 2010-2020 présenté par la Commission. Une attention particulière sera accordée à l'interconnexion de plusieurs modes de transport, au développement de systèmes de transports intelligents, aux transports publics de haute qualité, à la logistique des marchandises, à la mobilité urbaine, à la sécurité routière et à la protection de l'utilisateur faible.

La politique Réseau transeuropéen de transport (RTE-T) doit accorder une place centrale à la durabilité. C'est pourquoi, le Conseil sous Présidence belge procédera à une révision de cette politique et de la méthodologie visant à parvenir à un réseau européen intégré de transport. On veillera en particulier à accorder une place à tous les moyens de transport, y compris les ports maritimes et intérieurs ainsi que les zones environnantes devant être intégrées au réseau européen de transport.

Durant la Présidence belge, le Conseil poursuivra les travaux en vue de parvenir à un accord cadre sur la révision de la directive sur l'eurovignette (1999/62/EG) permettant aux Etats membres de récupérer auprès des usagers les externalités causées par le transport routier. L'objectif final consiste à parvenir à une disposition réglementaire couvrant tous les modes de transport.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action mobilité urbaine, le Conseil consacrera une attention particulière aux modes de transport durables comme le transport fluvial et ferroviaire pour marchandises, ainsi qu'aux moyens de mobilité douce et collective (transports publics, bicyclette et les déplacements à pied dans les agglomérations).

Le Conseil examinera l'évaluation à mi-parcours par la Commission du programme NAIADES (*Navigation and Inland Waterway Action and Development in Europe*) visant à promouvoir le transport fluvial.

En fonction de la présentation par la Commission d'une proposition de révision du premier paquet ferroviaire, le Conseil procédera à un rapport d'avancement sous Présidence belge.

Les thèmes logistiques sont de haute importance et comportent une approche transfrontalière. La mise en œuvre du plan d'action de 2007 relatif à la logistique des marchandises sera évaluée en 2010. Cette évaluation donnera lieu à une adaptation de cette approche, ainsi qu'au lancement de nouvelles mesures sous Présidence belge.

## **Sécurité et protection des différents modes de transport**

Sous la Présidence belge, le Conseil adoptera un projet de conclusions sur le 4<sup>ème</sup> Plan d'action pour la sécurité routière pour la période 2011-2020 présenté par la Commission européenne. En octobre 2010, des « journées européennes de la sécurité routière » seront organisées.

Depuis avril 2010, le nouveau règlement sur la sécurité aérienne est entré en vigueur. La Présidence belge veillera à sa mise en œuvre et en particulier au développement d'une coopération technique et de partenariats avec les Etats-Unis ainsi qu'avec les pays d'Afrique et d'Asie dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI).

Si la publication par la Commission d'une feuille de route sur la voie de l'intégration de la surveillance maritime se confirme, la Présidence belge entamera un débat d'orientation sur ce thème.

## **Innovation dans le secteur du transport**

Le Conseil procèdera sous Présidence belge à un débat d'orientation sur l'évaluation à mi-parcours du programme européen de satellite et de navigation (EGNOS – GALILEO).

Selon les progrès accomplis dans la négociation de la directive cadre pour le soutien et le suivi du plan d'action sur les systèmes de transport intelligents (STI), la Présidence veillera à la mise en œuvre de ce texte permettant des applications intelligentes pour le règlement, l'information et la sécurité de la circulation.

## **Télécommunications**

La Commission a adopté l'agenda numérique pour l'Europe visant à déployer les réseaux haut débit de la nouvelle génération qui donnent accès aux citoyens et aux entreprises aux services en ligne innovants. La mise en œuvre des points d'action de l'agenda numérique figurera à l'ordre du jour de la Présidence belge.

Les travaux relatifs à l'adoption de la stratégie « spectre radioélectrique » seront entamés au cours de la Présidence belge.

Il s'agit de permettre le développement des nouveaux services mobiles de télécommunications grâce à une meilleure gestion du spectre en Europe, tout en tenant compte de l'importance de la diffusion radio-télé numérique, de la diversité culturelle et linguistique, et du pluralisme des médias

L'objectif est de générer par le passage à la télévision numérique des avantages sociaux et de la croissance économique.

Par ailleurs, le Conseil examinera sous Présidence belge une nouvelle proposition de Règlement de la Commission européenne concernant la sécurité du réseau et de l'information. En adoptant ce règlement, le Conseil confiera un nouveau mandat à l'ENISA, l'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information.

La Présidence organisera un échange de vues entre les Etats membres pour faire adopter des conclusions du Conseil sur la stratégie européenne de la bande large. Il s'agit de réduire la fracture numérique en offrant aux citoyens européens un accès au haut débit d'ici 2013, ce qui implique de promouvoir au mieux le déploiement européen des réseaux de la prochaine génération (fibre optique). Un équilibre adéquat devra être atteint entre la promotion des investissements dans la fibre optique et le maintien d'une forte concurrence.

L'agenda numérique européen est un élément essentiel de la Stratégie Europe 2020. Sur la base de la proposition de la Commission, la Présidence souhaite adopter le plan d'action e-governance 2015.

Enfin, la Présidence belge attachera une grande attention au rapport d'évaluation intérimaire de la Commission sur l'évolution des prix de l'itinérance des appels téléphoniques, SMS et transferts de données.

## **Énergie**

La Présidence belge renforcera les travaux préparatoires en vue de l'adoption du nouveau plan d'action Energie (2011-2020) au Conseil européen de printemps de 2011. Sur la base d'une communication de la Commission relative à la feuille de route et des résultats de la consultation publique y référant, le Conseil visera l'adoption de conclusions sur le contenu du plan d'action Energie sous la Présidence belge.



Le Conseil lancera le débat sur la création d'une feuille de route pour 2050 en vue d'une Stratégie à long terme pour une économie à faible émissions de CO<sup>2</sup>.

La Commission proposera par ailleurs une communication sur les lignes directrices et les meilleures pratiques relatives à des initiatives de coopération régionales dans le secteur énergétique. Sur cette base, la Présidence belge proposera des conclusions au Conseil.

En outre, la Commission proposera d'ici la fin de l'année son nouveau paquet infrastructures énergétiques visant à contribuer à l'approvisionnement énergétique et à la réalisation du marché intérieur. Un débat d'orientation sera organisé au Conseil sous Présidence belge. Dans ce cadre, la Présidence belge s'efforcera, via les travaux du *North Seas Countries' Offshore Grid Initiative* de fournir du contenu au développement de l'énergie éolienne en mer en Europe. La Présidence accordera une attention particulière au développement des *smart grids* en vue de la promotion d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables décentralisées. La révision des lignes directrices du programme réseaux transeuropéen d'énergie (RTE-E) sera également examinée pendant la Présidence belge.

L'initiative législative de la Commission dans le secteur énergétique sur la promotion de la transparence et l'intégrité des marchés de gros fera l'objet d'un rapport d'avancement au Conseil. Cette proposition complète le troisième paquet énergie approuvé en 2009 et conditionne la réalisation du marché intérieur de l'énergie.

Dans le cadre de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Présidence belge organisera, en collaboration avec la Commission, un débat sur les moyens à mettre en œuvre pour rendre la politique énergétique plus favorables aux consommateurs.

Vu l'importance de la biomasse pour atteindre les objectifs d'énergies renouvelables, la Présidence belge appuiera le débat sur l'application de la biomasse en vue de l'évaluation de la Commission prévue pour 2011. La Présidence invitera également le Conseil à se pencher sur la question des critères de durabilité de la biomasse dans ses recommandations.

Le rapport sur la mise en œuvre du plan de relance économique européen offrira un aperçu de la mise en œuvre des projets énergétiques. La révision du règlement sur le plan de relance économique européen relatif à l'énergie sera négocié et

adopté sous Présidence belge afin que les moyens non dépensés soient réorientés vers des projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelables.

Les aspects externes de la politique de l'énergie figureront à l'ordre du jour pendant la Présidence belge. Celle-ci veillera en coopération avec la Commission à assurer la coordination et l'efficacité de l'Union européenne dans les négociations avec les pays-tiers.

## ENVIRONNEMENT

### Changement climatique

La Présidence assumera son rôle de coordination de la position des Etats membres au sein du Conseil dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique. La priorité portera sur la mise en œuvre de l'Accord de Copenhague en vue de la 16<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur le changement climatique prévue à Cancun du 29 novembre au 10 décembre 2010.

Durant la Présidence belge, le Conseil accordera une attention continue à la mise en œuvre du paquet énergie-climat. Des mesures doivent être adoptées pour la concrétisation des objectifs climatiques européens, à savoir la directive sur les émissions de CO<sup>2</sup> des camionnettes légères ainsi que la « décarbonisation » du secteur du transport.

### Biodiversité

L'année 2010 est proclamée « Année internationale de la biodiversité ». La Présidence préparera la participation de l'UE à la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties sur la biodiversité qui se déroulera à Nagoya en octobre 2010. Cette conférence sera chargée d'élaborer une nouvelle politique de la biodiversité à partir d'objectifs adaptés.

En fonction de la date de la présentation par la Commission de propositions en matière de prestation de services écosystémiques, d'espèces exotiques invasives, de bois d'origine illégale ainsi que sur les critères de durabilité de la biomasse, un premier débat sera organisé au Conseil.

La Présidence accordera l'attention nécessaire au suivi des conclusions du Conseil Environnement du 4 décembre 2008 relatif aux organismes génétiquement modifiés (OGMs).

### Gestion durable des matériaux

Lors du Conseil informel sous Présidence belge, les ministres de l'Environnement examineront comment la transition vers une économie efficiente en ressources peut être renforcée dans chaque phase du cycle de vie des matériaux, produits et déchets. Sur la base de ces débats, le Conseil veillera à y adopter des conclusions. En complément à cette approche stratégique, la Présidence tentera de faire progresser au Conseil et au Parlement les négociations sur quelques propositions

législatives relatives aux substances dangereuses des appareils électriques et électroniques, à leurs déchets (RoHS et WEEE) et aux biocides.

### **De meilleurs instruments pour la politique environnementale**

De concert avec la Commission et le Parlement européen la Présidence belge veillera à améliorer la transparence, la coordination et l'application concrète de la législation environnementale existante.

En particulier, la Présidence belge envisage de faire adopter des conclusions du Conseil sur des initiatives relatives à l'amélioration de l'application de la législation sur les déchets, l'harmonisation des critères pour l'inspection environnementale, l'évaluation des effets du rapportage environnemental et l'amélioration du système d'information environnemental.

Sur la base d'une évaluation approfondie par la Commission du 6<sup>ème</sup> Programme d'Action Environnemental (PAE), le Conseil entamera un débat d'orientation politique sous Présidence belge sur le 7<sup>ème</sup> Programme d'action environnemental (PAE). Dans ce contexte, il conviendrait d'accorder une attention particulière sur l'amélioration de la gestion, de la définition et de l'application de la politique environnementale.

Sous la Présidence belge, le Conseil se penchera sur les incitants économiques visant à modifier les comportements préjudiciables à l'environnement et à promouvoir des produits et services efficaces en énergie.

## ÉDUCATION, FORMATION, JEUNESSE, SPORT, CULTURE ET AUDIOVISUEL

### Education et formation

Sous Présidence belge, le Conseil adoptera les lignes directrices en vue d'un nouveau programme de travail sur l'enseignement et la formation professionnels jusque 2020. Durant la réunion informelle des ministres à Bruges, les pays candidats et les pays de l'Espace économique européen seront invités à adhérer à ce programme de travail. Un projet de conclusions sur ce thème sera soumis au Conseil.

Dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et l'ambition d'une économie de la connaissance, verte et durable, le Conseil adoptera des conclusions sur l'éducation au développement durable.

La Présidence poursuivra le travail entamé par les présidences précédentes concernant le renforcement de la coopération européenne dans le domaine de l'enseignement scolaire. Conformément aux conclusions du Conseil européen, la Présidence accordera notamment une attention particulière au problème lié au décrochage scolaire et aux compétences clé ainsi qu'au rôle de l'enseignement et de la formation dans l'inclusion sociale.

En fonction de la présentation par la Commission de son initiative phare « Jeunesse en Mouvement » (*Youth on the Move*), le Conseil adoptera sous Présidence belge la recommandation sur la promotion de la mobilité des jeunes.

Enfin, la Présidence belge se penchera sur la modernisation de l'enseignement supérieur en Europe et sur l'interaction entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

### Culture

La Présidence s'attachera, dans le cadre de la Stratégie Europe 2020, à mettre en évidence le potentiel des industries culturelles et créatives, qui contribuent au PIB, à la croissance et à l'emploi européens. Le Conseil accordera sous Présidence belge une attention particulière aux politiques et moyens à mettre en œuvre afin de développer et soutenir ces industries culturelles et créatives. Dans ce contexte, le rôle des PME sera particulièrement mis en exergue.

La Présidence souscrit aux trois objectifs stratégiques définis dans l'Agenda européen de la Culture, à savoir la promotion de la diversité culturelle et du

dialogue interculturel, la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité et la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations internationales. Sur base de la communication de la Commission, la Présidence belge veillera à mener à bien l'évaluation du Plan de travail 2008-2010 du Conseil en faveur de la culture et l'adoption d'un nouveau Plan de travail post-2010.

La Présidence belge poursuivra les discussions en vue de l'adoption, par le Parlement européen et le Conseil, de la proposition de décision de la Commission visant à créer un « label du patrimoine européen », qui permettrait de célébrer l'histoire commune de l'Europe par la valorisation de la dimension européenne de son patrimoine culturel.

Dans le cadre de l' « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », la Présidence proposera un projet de conclusions visant à démontrer que la lutte contre la pauvreté et la lutte contre l'exclusion sociale sont des enjeux transversaux qui supposent notamment de mobiliser en leur faveur les politiques culturelles.

### **Audiovisuel**

La Présidence initiera une réflexion sur les mécanismes de soutien au cinéma européen qui devraient couvrir toute la chaîne de création cinématographique, de l'écriture à la promotion et à la circulation des œuvres européennes.

Dans le contexte des défis posés par l'ère numérique, la Présidence proposera un projet de conclusions au Conseil sur la protection et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel et mettra l'accent sur les moyens à mettre en œuvre, aux niveaux national et européen, pour soutenir les salles de cinéma souhaitant s'équiper en matériel numérique.

Les perspectives de développement des bibliothèques publiques dans l'ère numérique et d'Europeana seront également examinées au Conseil ainsi que, de manière plus générale, les défis posés par la conservation à long terme du patrimoine numérique culturel et audiovisuel européen.

### **Sport**

Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, l'Union européenne bénéficie d'une compétence complémentaire en matière de sport. Sur base de la

communication de la Commission présentant les lignes de forces pour la future politique européenne du sport, la Présidence belge entamera au Conseil les travaux en vue d'une résolution sur la future politique européenne du sport. Dans ce contexte, le renforcement du dialogue structuré avec le monde du sport mérite une attention particulière.

En fonction de la présentation par la Commission d'une proposition de Programme européen du Sport (2012-2013), le Conseil entamera les travaux en la matière au cours de la Présidence belge.

La Présidence belge lancera un débat au sein du Conseil sur le rôle sociétal du sport, y compris du *Fair Play*. Ceci comprend l'éducation et la formation dans ce secteur, la lutte contre le dopage et le rôle du sport dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

## **Jeunesse**

Le cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018) prévoit un nouveau rôle pour les travailleurs de la jeunesse. La Présidence belge initiera les travaux au Conseil relatifs à une résolution sur le travail de jeunesse. Dans le cadre de l'« Année européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », un paragraphe de cette résolution sera consacré à l'accessibilité à ce secteur des enfants et des jeunes qui vivent dans la pauvreté.

Le dialogue structuré au sujet de l'emploi et des jeunes (youth@work) est un projet conjoint de la Présidence en équipe, la Commission et le Forum européen de la Jeunesse. Chaque Présidence organisera une « conférence européenne de la jeunesse », qui mettra en commun les résultats des consultations nationales et préparera l'étape suivante du processus. La Présidence belge soumettra les résultats à mi-parcours du dialogue structuré au Conseil afin de parvenir à un résultat politique au cours de la Présidence hongroise (mai 2011).

Sur base de l'étude de la Commission européenne en matière d'accès à la culture pour les jeunes, le Conseil présentera sous la Présidence belge des conclusions.

Enfin, la Présidence belge présentera une note d'information sur l'inventaire de l'agenda européen et international de la politique à l'égard des enfants, des jeunes et des droits de l'enfant.

## **AGRICULTURE ET PÊCHE**

### **Politique agricole commune**

La Présidence belge poursuivra le travail de réflexion entamé par les présidences précédentes sur l'avenir de la Politique agricole commune (PAC) après 2013, notamment sur base des résultats de la consultation publique organisée par la Commission.

La communication de la Commission sur la PAC post 2013, attendue pour la fin de l'année, fera l'objet d'un débat d'orientation au niveau du Conseil. La Présidence belge lancera les travaux pour arriver à des conclusions du Conseil sur cette communication.

Au niveau du secteur laitier, particulièrement affecté ces deux dernières années, la Présidence portera à l'examen du Conseil les recommandations du rapport du Groupe d'experts à haut niveau. Il en sera de même pour le rapport intérimaire de la Commission sur l'évolution du marché du lait et la gestion du régime des quotas laitiers jusqu'en 2015.

La Présidence lancera les travaux sur toutes initiatives de la Commission découlant des recommandations du Groupe à haut niveau.

La Présidence belge entamera le débat sur la révision de la politique européenne de qualité des produits agricoles, dont l'initiative législative par la Commission est attendue pour la fin 2010.

D'autres dossiers législatifs, dans le cadre de la simplification de la PAC ou dans le cadre d'un meilleur fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, seront mis à l'agenda du Conseil, en concertation avec la Commission.

La Présidence belge œuvrera en vue d'atteindre un accord politique sur les propositions législatives d'amélioration et de simplification de la politique de développement rural.

La position de l'Union européenne en matière agricole défendue dans le cadre des négociations commerciales du cycle de DOHA fera l'objet, le cas échéant d'une concertation au sein du Conseil.



## **Questions phytosanitaires, vétérinaires et de sécurité alimentaire**

Le Conseil procèdera durant la Présidence belge à une évaluation du rapport d'audit de la Commission sur la révision de la politique de santé des plantes.

La Présidence belge coordonnera la position européenne lors des négociations avec les pays tiers sur les conditions sanitaires et phytosanitaires qui régissent les importations et les exportations en vue de les faciliter.

En matière de santé animale, et plus particulièrement en ce qui concerne la lutte contre les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), telle que la maladie de la vache folle, le Conseil procédera à un débat d'orientation sur la feuille de route présentée par la Commission. La Présidence belge entend engager en même temps une discussion sur la question du financement de la prévention et de la lutte contre les maladies animales.

S'agissant du bien-être animal, il sera examiné si des mesures communautaires peuvent être prises sur base de l'Art. 13 du TFUE.

La Présidence belge portera l'attention nécessaire au suivi des travaux du Conseil relatifs aux organismes génétiquement modifiés.

## **Forêts**

La Présidence belge veillera à finaliser les travaux relatifs à la proposition de règlement établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché.

## **Pêche**

La réforme de la politique commune de la pêche constituera également une priorité de la Présidence belge. Lors du Conseil de novembre, la Présidence organisera un débat sur ce thème en mettant l'accent sur la collaboration entre la communauté scientifique et le secteur de la pêche.

La Présidence belge œuvrera de manière à obtenir un accord politique sur les possibilités de pêche pour 2011 et, pour ce qui concerne certaines espèces d'eau profonde, pour 2011 et 2012.

La Présidence belge s'attachera à faire progresser les travaux concernant les plans pluriannuels de gestion. Les plans pluriannuels concernant le stock d'anchois dans le golfe de Gascogne et le stock occidental de chinchard de l'Atlantique devraient être adoptés durant le second semestre 2010. En outre, la Présidence contribuera activement à l'évaluation du plan de gestion pour les stocks de plie et de sole en mer du Nord et devrait lancer les travaux concernant le futur plan à long terme pour le saumon en mer Baltique.

## JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

L'approfondissement et la mise en œuvre effective d'un espace européen de liberté, de sécurité et de justice demeurent un défi pour l'Union européenne. La Présidence belge poursuivra la mise en œuvre effective du programme pluriannuel de Stockholm (2010-2014). Le traité de Lisbonne offre à cet effet des instruments complémentaires. En étroite concertation avec le Parlement européen et la Commission européenne, la Présidence belge souhaite exploiter pleinement les nouvelles possibilités institutionnelles et procédurales en vue de générer une dynamique positive.

Le concept de « sécurité intérieure » contenu dans le traité de Lisbonne doit s'entendre comme un concept large et intégré couvrant prévention, répression et dimension judiciaire. Le traité de Lisbonne a institué le Comité permanent de coopération opérationnelle en matière de sécurité intérieure (COSI). Il se chargera d'ailleurs de commun accord avec la Commission, de la traduction et du suivi opérationnel de la « stratégie de sécurité intérieure pour l'Union européenne » approuvée sous la Présidence espagnole.

La Présidence soutient aussi l'intention de la Commission européenne de cartographier les systèmes d'information et en particulier ceux qui comprennent des données personnelles en vue d'organiser une réflexion approfondie au sujet de l'architecture d'information notamment dans le cadre d'une gestion intégrée des frontières.

Dans la lutte contre le terrorisme et contre la criminalité organisée, doivent être conciliés les besoins en sécurité avec les droits et les libertés individuelles du citoyen européen. Dans ce contexte, l'accord entre l'Union européenne et Etats-Unis concernant le transfert des données de l'Union européenne aux Etats-Unis dans le cadre du programme américain de surveillance du financement du terrorisme (TFTP) doit être approuvé. Il conviendra également de lancer les négociations avec les Etats-Unis au sujet d'un accord global en matière de protection de données et de poursuivre les discussions sur l'utilisation des données des dossiers passagers (PNR *Passenger Name Record*) au sein de l'UE sur la base d'une nouvelle proposition de la Commission.

Les négociations avec le Conseil de l'Europe concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme débiteront sur la base du mandat agréé par le Conseil.

En matière de coopération judiciaire pénale, l'élaboration d'un système européen d'obtention de la preuve, comme le prévoit le programme de Stockholm sera une priorité de la Présidence belge qui s'appuiera sur une initiative menée par un groupe d'Etats membres.

Le développement d'une politique commune d'immigration exige une approche globale, y compris une vision d'avenir concernant la migration légale.

Le programme de Stockholm confirme l'objectif de mettre en place une procédure commune d'asile et un statut uniforme pour les personnes bénéficiant d'une protection internationale d'ici 2012.

Par ailleurs, le renforcement de Frontex, l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures est un point prioritaire à l'agenda.

Enfin, la lutte contre la traite des êtres humains représente pour la Présidence belge une priorité majeure.

### **Affaires intérieures**

Le développement d'une politique européenne cohérente (analyse de la criminalité, la détermination de phénomènes prioritaires et le suivi et l'évaluation des plans d'action) est un objectif central de la Présidence. Le développement d'une analyse générale de la criminalité en constitue la première étape pour associer les différents niveaux de pouvoir.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action contre le terrorisme, une attention particulière sera portée à la prévention de la radicalisation, tant par l'action de la police de proximité dans la lutte contre la criminalité que par la prévention administrative. La Présidence belge lancera également des projets relatifs à des problèmes tels que les bandes criminelles itinérantes, le commerce illégal d'armes à feu de gros calibre dans les grandes villes européennes, la fraude à l'identité, la sécurité des rencontres de football et la sécurité des parkings le long des autoroutes européennes.

Le renforcement de l'action commune de l'Union européenne lors de catastrophes graves, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union, figurera également en bonne place à l'ordre du jour. Le débat sera mené sur la base de l'évaluation prévue par la Commission du mécanisme existant en matière de protection civile.

## Justice

La reconnaissance mutuelle des décisions judiciaires est la pierre angulaire de l'espace européen de justice et de sécurité. A côté du travail de la Présidence belge sur la mise en place d'un nouveau régime global en matière d'obtention des preuves, une attention particulière sera également portée à la mise en œuvre effective des instruments existants.

En matière pénale, l'adaptation du cadre juridique suite à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne sera poursuivie. Dans le cadre du reformatage des anciennes décisions-cadres de rapprochement des législations pénales nationales, la priorité sera accordée aux instruments visant, d'une part, la prévention de la traite des êtres humains et la lutte contre ce phénomène, ainsi que la protection des victimes, et, d'autre part, l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants et la pédopornographie.

En collaboration avec la Commission européenne, la Présidence souhaite avancer dans la mise en œuvre de la feuille de route en vue de renforcer la protection des suspects et des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales. Dans le cadre de la lutte contre la fraude, la Présidence belge entend également donner une impulsion à la coopération concrète transfrontalière entre les magistrats dans les zones limitrophes, de même qu'en ce qui concerne la demande, l'utilisation et l'échange d'informations sur le plan international et ce, dans le domaine de la fiscalité et de la sécurité sociale et de la justice.

Les négociations relatives à une meilleure réglementation en matière de compétence judiciaire et de loi applicable aux successions et testaments seront poursuivies de façon intensive. L'examen d'un instrument européen mettant en œuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps (ROM III) sera poursuivi.

Par ailleurs, l'agenda prévoira l'élaboration d'une réglementation plus efficace pour l'exécution transfrontalière des décisions judiciaires, entre autres via la saisie bancaire. La Présidence belge accordera une attention particulière à la médiation lors de rapt parentaux.

## Asile et migration

La réalisation d'un régime d'asile européen commun fondé sur le respect des droits fondamentaux, avec des normes élevées de protection conformément à la

Convention de Genève et aux autres instruments internationaux pertinents, reste la priorité absolue. Pour atteindre cet objectif, le débat devra être conduit de manière active sur les conditions d'accueil des demandeurs d'asile, les procédures d'asile et les normes minimales de qualification pour une protection internationale. La Présidence poursuivra les travaux sur la proposition de la Commission visant l'extension du champ d'application de la directive « résidents de longue durée » à toutes les personnes qui bénéficient d'une protection internationale. En outre, la Présidence travaillera sur le règlement dit de Dublin qui détermine quel est l'Etat compétent pour traiter une demande d'asile.

En matière de développement de la migration légale, la Présidence lancera un débat sur la migration, en particulier la migration économique, dans un contexte de défi démographique et entamera les travaux autour des nouvelles propositions concernant les procédures régissant l'entrée, le séjour, et la résidence temporaires des personnes transférées au sein de leur entreprise, et les conditions d'entrée de séjour des travailleurs saisonniers.

Par ailleurs, les travaux relatifs à la détermination d'une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre seront poursuivis le plus possible.

La problématique et la protection des mineurs étrangers non-accompagnés constituera, avec la mise en œuvre du plan d'action approuvé sous Présidence espagnole, une des priorités.

La Présidence belge veillera à une forte corrélation entre la politique de migration et les autres politiques, en particulier la politique extérieure de l'Union. Les partenariats pour la mobilité sont à cet égard un instrument important pour parvenir à une coopération étendue et durable avec les pays tiers. Une première étape est d'établir des missions de migration vers les pays tiers le long des principales routes migratoires.

### **La dimension extérieure de l'Espace de liberté, sécurité et de justice**

Tant les questions migratoires que la lutte contre le crime organisé, la traite des êtres humains, le trafic de drogue ou le terrorisme, ne peuvent être déconnectées de la politique extérieure de l'Union européenne. Cette dimension extérieure constitue un point d'attention central de la Présidence belge.

La mise en œuvre de la Déclaration de Washington sur le renforcement de la coopération avec les Etats-Unis dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice, adoptée en octobre 2009, constitue une priorité importante, tout comme la concertation régulière avec la Russie au sujet des matières JAI dans le cadre du Conseil Permanent de Partenariat. La coopération avec les pays du Partenariat Oriental dans le domaine de la Justice et des Affaires Intérieures sera poursuivie. Le dialogue avec les pays des Balkans occidentaux sera poursuivi dans le cadre plus large des efforts fournis par les pays de la région en vue de la réalisation de leur perspective d'adhésion à l'Union européenne.

## RELATIONS EXTÉRIEURES

Le traité de Lisbonne marque un réel tournant dans l'organisation des relations extérieures de l'Union. Il renforcera la cohérence de l'action de notre Union et son influence dans le monde. Dans le cadre de la Politique étrangère et de sécurité commune, le Président du Conseil européen et la Haute représentante assurent la représentation de l'Union européenne sur la scène internationale. La Haute représentante conduit au nom de l'Union le dialogue politique avec les tiers et exprime la position de l'Union dans les organisations internationales et au sein des conférences internationales. La Haute Représentante préside le Conseil Affaires étrangères, y compris dans ses formats Défense et Coopération au développement, et s'appuie sur le Service européen pour l'action extérieure.

Dans cette période de transition et fidèle à son engagement européen, la Belgique mettra tout en œuvre pour une application harmonieuse de ces nouvelles dispositions du Traité en soutien du Président du Conseil européen et de la Haute représentante et, y compris par la mise à disposition de personnel.

S'agissant de la Politique commerciale commune, la coordination au sein du Conseil Affaires étrangères reste assurée par la présidence tournante.

### Politique extérieure de l'Union

#### *Un nouveau Service européen pour l'action extérieure*

La mise en place du Service européen pour l'action extérieure reste pour l'Union l'objectif principal en cette deuxième moitié de 2010. Le recrutement du personnel du Service, à tous les échelons, et la transformation progressive des délégations de l'Union européenne constitueront des tâches prioritaires.

Durant cette période de transition, il s'agit d'éviter que la continuité d'action et de représentation de l'Union soit compromise. A cette fin, le personnel politique et diplomatique belge assumera encore, de manière transitoire, sous autorité directe de la Haute représentante et de ses services, des fonctions d'appui au nom de l'Union européenne.

#### *Des relations stratégiques avec nos partenaires*

Le prochain Sommet ASEM, qui sera accueilli par la Belgique en octobre 2010, constitue un moment de dialogue privilégié entre l'Europe et l'Asie. Les partenaires chercheront un terrain d'entente commun sur la réforme de



la gouvernance économique et financière suite à la crise, et notamment sur le développement durable.

Le prochain Sommet UE-Afrique permettra aux partenaires européens et africains de réaffirmer la force du partenariat euro-africain, et de se consulter sur les thèmes de la paix et la sécurité, le développement, les Objectifs du Millénaire pour le Développement ou encore le changement climatique.

En ce qui concerne la représentation extérieure de l'Union, la Présidence belge souhaite maximiser le potentiel du nouveau Traité, et renforcer la cohérence et l'influence de l'Union, sans porter atteinte à l'appropriation commune. Elle privilégiera l'unicité de représentation. Elle veillera à assurer un renforcement de la transparence et de la coordination.

### *Une politique de sécurité et de défense commune*

La mise en œuvre du traité de Lisbonne en matière de politique commune de sécurité et de défense requerra également une attention particulière. Nonobstant, les progrès des dernières années, l'Union européenne ne dispose pas encore des capacités civiles et militaires requises pour être à la hauteur de ses ambitions. La Coopération structurée permanente, l'architecture européenne de planification et de commandement des opérations de crise, la capacité de réaction rapide et cohérente, y compris pour des opérations de secours, la coopération civile-militaire, la formation des acteurs civils et militaires de gestion de crise, le renforcement de l'Agence européenne de Défense et de la relation stratégique entre l'Union et l'OTAN sont autant de thèmes importants nécessitant des efforts particuliers.

### **Coopération au développement et aide humanitaire**

Les efforts de l'Union en matière de coopération au développement et d'assistance humanitaire profiteront également de la nomination de la Haute représentante, vice-présidente de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure. La Haute représentante qui préside le Conseil Affaires étrangères, y compris en formation des ministres de la Coopération, est mandatée pour assurer la cohérence de l'action extérieure de l'Union.

Durant le 2<sup>ème</sup> semestre 2010, le principal rendez-vous politique de l'UE en matière de coopération au développement sera le Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui se tiendra à New York

en septembre. Son objectif est d'évaluer les progrès accomplis en vue de réaliser les OMD et d'identifier les efforts supplémentaires nécessaires d'ici à 2015. En tant que 1<sup>er</sup> bailleur de fonds, l'Union européenne se doit de jouer un rôle de 1<sup>er</sup> importance pour assurer la réussite du Sommet, avec comme fil rouge le principe d'une responsabilité partagée entre donateurs et pays bénéficiaires de l'aide.

Dans ce cadre, l'Union européenne accordera une attention particulière aux pays en situation de fragilité, à la bonne gouvernance ainsi qu'au respect et à la promotion de la démocratie et des droits de l'homme. L'Union européenne poursuivra ses efforts afin d'améliorer l'efficacité de son aide au développement et travaillera plus spécifiquement sur les problématiques de l'aide budgétaire et de l'*accountability*.

L'Union européenne travaillera également à renforcer les synergies entre le développement et la lutte contre le changement climatique.

De récentes crises, telles que le tremblement de terre en Haïti en janvier 2010, ont démontré la nécessité d'améliorer la coordination européenne en matière d'aide humanitaire. L'Union européenne travaillera également à une revue à mi-parcours du Consensus européen sur l'aide humanitaire. Enfin, la création du Corps volontaire européen d'aide humanitaire sera amorcée.

Ensemble avec la Commission européenne, la Belgique organisera la 4<sup>ème</sup> édition des Journées européennes du Développement les 6 et 7 décembre 2010.

### **Politique commerciale commune**

La conclusion des négociations multilatérales du cycle de Doha au sein de l'OMC reste la priorité de la politique commerciale de l'Union.

En 2010, les procédures de signature et d'approbation de l'accord de libre-échange avec la Corée du Sud figureront à l'agenda. De même, ces procédures devraient être entamées pour les accords d'association conclus avec l'Amérique centrale et l'accord multipartite avec le Pérou et la Colombie. Les négociations avec le Canada, l'Inde, l'Ukraine et les pays de la zone Euromed ainsi que les négociations plurilatérales ACTA devraient progresser. Les négociations avec le Mercosur seront relancées. Les négociations récemment ouvertes avec Singapour devraient ouvrir la voie à des pourparlers similaires avec plusieurs partenaires de l'ASEAN.

Les négociations d'Accords de partenariat économique avec les pays ACP (Afrique-Caraïbes-Pacifique) se poursuivront en 2010. En matière de commerce et de développement, le deuxième semestre 2010 sera également l'occasion d'amorcer le débat sur le futur régime du Système de préférences généralisées.

L'Union européenne poursuivra par ailleurs sa Stratégie commune d'accès au marché des principaux pays tiers grâce au dépitage et à l'action commune contre des obstacles majeurs rencontrés par les exportateurs européens.

L'Union continuera à développer, notamment dans le domaine règlementaire, les dialogues stratégiques avec certains partenaires clés, dont les États-Unis à travers le Dialogue économique transatlantique et la Chine. La relation de l'UE avec la Russie occupera également une place importante, tant du point de vue bilatéral que dans le cadre de l'accession de la Russie à l'OMC.

La Présidence belge s'attèlera à une mise en œuvre effective du traité de Lisbonne en matière de politique commerciale commune, notamment en ce qui concerne la nouvelle relation à construire avec le Parlement européen. Les compétences nouvelles de l'Union européenne en matière d'investissement devront également prendre forme.

La Présidence belge veillera, sur la base d'une nouvelle communication de la Commission prévue en octobre 2010 à inscrire la politique commerciale commune dans la dimension externe de la nouvelle Stratégie Europe 2020. Cette évaluation permettra de développer une vision renouvelée qui tienne compte des nouvelles attentes de l'économie européenne.

---

